

**SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION
ORGANISATEURS**

CONCOURS EXTERNE D'ANIMATEUR TERRITORIAL

SESSION 2013

EPREUVE

Réponse à un ensemble de questions,
dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur
l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales,
permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations
de manière organisée.

Durée : 3 heures
Coefficient 1

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Ce document comprend 21 pages, y compris celle-ci.

✎ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe, numéro de convocation.

✎ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.

✎ Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

*Le candidat peut traiter les questions dans l'ordre qui lui convient,
en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.*

***A partir des documents joints et de vos connaissances vous répondrez aux
questions suivantes.***

- 1) Quelles préconisations permettent d'assurer une restauration scolaire de qualité et de faire de la pause méridienne un temps éducatif ? (8 points)**
- 2) Quels sont les atouts du jeu et ses limites ? (5 points)**
- 3) Que représente, selon vous, la notion d'éducation partagée ? (5 points)**
- 4) Dans quels domaines un animateur territorial peut-il mener des actions de développement durable ? (2 points)**

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet et au traitement des questions.

Document 1 : « Ouvrir l'horizon » - Solidaires : revue du réseau national des PEP - Décembre 2012 - 1 page

Document 2 : « Les débats » - Solidaires : revue du réseau national des PEP - Décembre 2012 - 3 pages

Document 3 : « Se découvrir par la pratique d'activités » - Extrait de document interne à la DDCSPP de l'Aube - Décembre 2010 - 1 page

Document 4 : « Les jeux dangereux » - Valeurs Mutualistes, magazine de la MGEN - Novembre 2012 - 2 pages

Document 5 : « Tous les atouts sont dans le jeu » - Valeurs Mutualistes, magazine de la MGEN - Novembre 2012 - 2 pages

Document 6 : « Cantine : décrochez votre étoile ! » - La lettre du cadre territorial - Juillet 2012 - 3 pages

Document 7 : « Restauration en ACM » - Extrait d'instructions communes aux 4 départements de la Région Champagne-Ardenne relatives aux accueils collectifs des moins de 13 ans - Année 2012 - 2 pages

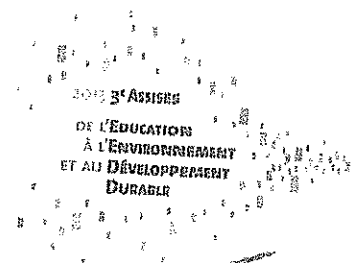
Document 8 : « Quels accueils périscolaires pour demain ? » - Union Nationale des Associations Familiales du Morbihan - Janvier 2011 - 5 pages

Ouvrir l'horizon !

3^e Assises de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable – EEDD

5 au 7 mars 2013 – Lyon

Trois jours pour faire avancer concrètement l'EEDD



Ouvrir l'Horizon!

LYON DU 5 AU 7 MARS 2013

univ. lyon 1 - eedd

Pendant trois jours, près de 1 000 participants venus de toute la France se réuniront à Lyon pour les 3^e Assises de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).

Cet événement est organisé par le Collectif français pour l'EEDD et le Graine Rhône-Alpes, réseau régional pour l'EEDD.

Plus de 80 assises locales ont été organisées pendant l'année 2012. Véritable point de départ pour la construction de la manifestation nationale, ces assises ont aussi fait avancer la situation localement. Elles ont prouvé aussi que chacun a une capacité d'action et de changement.

La volonté est de réunir tous les acteurs de l'EEDD : société civile, collectivités, secteur privé, services de l'État - qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux - pour qu'émerge un véritable partenariat. Au cours de ces trois jours, nous **ouvrons le regard et les oreilles** avec des temps d'échanges, de rencontres, à la croisée des pratiques. Puis nous **ouvrons le champ des possibles** à travers 11 chantiers prioritaires :

- Eau : protéger ensemble notre bien commun.
- Climat-énergie : accompagner la nécessaire transition.
- Biodiversité : se réconcilier avec la Nature.
- Santé-environnement : assembler nos savoir-faire.

- Villes et territoires durables : réinventer nos façons d'habiter.
- Alimentation : se nourrir de la complexité.
- Consommation et production responsables : partager ensemble nos responsabilités.
- Place aux jeunes : s'engager pour un nouveau « faire ensemble ».
- Tous acteurs : faire ensemble le pari du changement.
- Gouvernance : faire de l'EEDD l'affaire de tous.
- Valeurs et éthique : se définir pour mieux se comprendre.

À l'issue de ces journées, nous **ouvrons la voie et la voix** avec l'intention :

- d'intégrer la dimension éducative aux politiques et stratégies des organismes publics et privés pour changer les représentations et modes de vie des personnes et des groupes,
- de nous doter d'une **définition de l'EEDD**,
- d'aboutir à 10 propositions avec une déclinaison opérationnelle pour tous les acteurs dans les territoires.

Rendez-vous à Lyon en mars !

Contact

assises-eedd.org

Tél. : 09 72 30 04 90

L'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable, une dynamique transversale aux PEP.

Organisation de séjours de classes de découvertes, construction de centres de vacances écocitoyens, activité de recyclage dans les entreprises adaptées et Établissements et services d'aide par le travail (Esat) employant des personnes en situation de handicap, etc. Les PEP membres du Collectif français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (CFEED) s'engagent au niveau national pour favoriser l'implication de chacun.

Ouvrons l'esprit !

L'EEDD : UN NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF POUR LA SOCIÉTÉ

L'EEDD est une étape prioritaire pour un monde équitable, solidaire et responsable, parce qu'un changement de société et de culture passe inévitablement par la sensibilisation, l'information, l'éducation, la formation...

Plus qu'un levier, l'éducation doit être une priorité afin qu'elle vienne jouer tout son rôle dans la résolution des enjeux écologique, économique et social.

Nature, déchets, eau, mobilité, consommation, alimentation, habitat, énergie, climat, tourisme, biodiversité, solidarité, santé... : depuis quelques années, l'EEDD s'est enrichie de différentes thématiques. Elle prend désormais pleinement en compte les problématiques culturelle, sociale et économique. Grâce au travail réalisé par des milliers d'acteurs, professionnels et bénévoles, sur le terrain, la population prend peu à peu conscience des enjeux et s'implique dans la mise en œuvre du développement durable sur les territoires.

Les débats

Supplément au n° 45 - DÉCEMBRE 2012

L'éducation devrait-elle relever de compétences partagées ?

Échange avec Jean ROUCOU, Président de l'asso-réseau Prisme (Promotion des initiatives sociales en milieux éducatifs)
Propos recueillis par Patricia PALU, Chef de projet communication Fédération Générale des PEP

Pour refonder : passer du périmètre de l'instruction publique à celui de l'éducation nationale partagée et inclusive

Un constat

L'Éducation nationale se résume encore trop au périmètre scolaire. On est encore dans une matrice descendante du portage par niveaux scolaires. Nous ne sommes, de fait, pas véritablement dans une dynamique d'éducation nationale en coproduction sociale transversale et ce, pour être en phase avec une société de plus en plus collaboratrice dans des territoires ap-
prenants...

Une problématique : Comment passer de la matrice « instruction publique » à celle de compétences éducatives partagées ?

Pour ce faire, il faut qu'aux niveaux territoriaux dits « déconcentrés-décentralisés », les coordinations soient plus affirmées pour que les projets éducatifs et sociaux de territoires soient effectifs. La loi en cours d'élaboration devrait répondre à cette exigence.

Actuellement, les coproducteurs d'éducation peuvent, certes, se réunir pour travailler ensemble, mais dans un cadre qui reste trop basé sur le volontariat donc avec une portée relative. Cet aspect facultatif de la coproduction crée des inégalités dans les territoires. On n'a pas encore la structure qui permet à l'action éducative partagée d'être reconnue comme valide. Aujourd'hui, les territoires comportent une juxtaposition entre les actions scolaire, éducative et sociale portées par diverses institutions, d'où l'impérieuse nécessité de travailler de conserve « la refondation scolaire et la gouvernance territoriale... ! »

Le partage de l'Éducation appelle à s'interroger sur les complémentarités effectives entre les compétences des

niveaux de gouvernance territoriale et sur les modes de validation des formations.

Une éducation partagée réinterroge, de facto, la notion de parcours de formation et par là-même la mise en place d'étapes de reconnaissance des compétences acquises dans différents « espaces-temps » qui jalonnent ces parcours construits avec plusieurs « porteurs reconnus ». Comment faire en sorte que les personnes (enfants, jeunes, adultes...) obtiennent des certifications/validations dans un cadre non scolaire afin de composer leur portfolio ? Comment les compétences acquises dans divers secteurs pourront être capitalisées ?

Est-ce que, alors, des collectivités et des associations pourront, aux côtés du système noble de validation - l'École - mettre véritablement en vie la VAE comme le fut le BAFA initié volontairement par les mouvements d'éducation populaire ? L'un des éléments de cette dynamique serait que les capacités des jeunes, acquises entre autres, dans les sphères associatives soient reconnues comme des éléments constitutifs de la formation professionnelle permanente.

Cela suppose que l'on valide davantage des acquis sociaux. En cela, les associations peuvent constituer un espace tiers, facteur de coproduction d'éducation. Un exemple probant de transformation sociale : le chantier « En associant tous les parents, les enfants peuvent réussir », lequel, en travaillant la reconnaissance des acteurs, produit de la richesse collective.

Cela signifie que les établissements d'enseignement doivent redevenir des lieux ouverts de culture œuvrant en réseaux

en partage/portage au-delà des temps réputés scolaires à proprement parler... Il s'agit d'établir une reconnaissance mutuelle de ce que font les partenaires.

Une éducation partagée suppose de s'émanciper de la culture du cloisonnement afin de s'éloigner de cette culture descendante qui dispense les savoirs. Une dynamique d'ouverture est indispensable si l'on veut supprimer la dichotomie existante entre le processus de la fabrication traditionnelle des compétences et la société des travailleurs de demain, fondée davantage sur des coproductions y compris à distance.

Construire un autre dialogue est une urgence pour être en phase avec l'évolution de l'économie. L'apport des outils numériques va participer très activement à la création de cette nouvelle donne éducative. Ne pas s'en préoccuper suffisamment laisserait la place au secteur marchand !

Partant de cette réalité, et si l'on pousse ce raisonnement à l'extrême, la possibilité de voir se développer des espaces de formation et d'enseignement de type école privée, portés par des grands groupes de télécommunications, ne paraît pas improbable. L'appropriation forte des nouveaux langages véhiculés par « le numérique » constitue une exigence majeure pour notre devenir collectif et ce, dans un cadre public.

Maintenant sommes-nous en capacité de mesurer ces enjeux et de voir en quoi ils peuvent nous amener à reconsidérer nos pratiques dont/ donc notre projet social ? : la question mérite d'être posée.

NB Une lecture : Petite poucette de Michel SERRES !

L'éducation, une responsabilité partagée ?

Dominique GLASMAN, professeur émérite de sociologie Université de Savoie.

Pourquoi est-il difficile d'envisager, de fait, une responsabilité éducative partagée ?

Parce que l'évolution sociale, structurellement, ne conduit pas d'emblée à un « partage », même si certains aspects conduisent, en même temps, à rendre ce partage plus souhaitable.

Du côté de l'école, des collectivités, des associations, des entreprises et des parents, quelles sont aujourd'hui les logiques à l'œuvre ?

- La place de l'école et de la certification scolaire dans le placement social se traduit, dans la socialisation des jeunes générations, par une *hégémonie à la fois de l'école et de la forme scolaire* ; et ceci, qu'on le veuille ou non. Au point d'ailleurs que, selon les « partenaires » de l'école, on ait parfois à faire face à un certain « impérialisme de l'école », qui défendrait son « pré carré ».

D'autant que l'on a assisté depuis trente ou quarante ans à un recul des autres instances éducatives qui étaient des relais à l'éducation familiale choisis par les familles (mouvements de jeunes, patronages, scoutisme, ...). L'école est devenue instance essentielle dans la socialisation des enfants et des adolescents, au sens où elle est devenue, pour un long moment de leur vie un passage obligé et déterminant pour leur identité sociale future, et en même temps elle se trouve confrontée à des problèmes qui ne relèvent pas tous de sa compétence et qu'elle ne peut pas résoudre seule.

Or, *des légitimités concurrentes apparaissent*, s'affirment, sont revendiquées, voire reconnues, citons :

- Les villes, qui, outre leurs prérogatives « traditionnelles », ont été ardentes dans la mise en place des dispositifs comme les « Contrats éducatifs locaux » (CEL), les Projets éducatifs locaux (PEL), ou dans la « démarche dite de « Veille éducative » ou encore de « Réussite éducative ».
- Des associations, dont certaines étaient dites naguère « complémentaires » de l'école, proposent des activités qui sont volontiers présentées comme utiles pour l'école, comme si c'était la légitimité sur laquelle elles devaient s'appuyer maintenant ; ces associations expriment des ressentis qui évoquent bien davantage une idée de concurrence avec l'école.

- Pour les entreprises, il est aisé d'observer au travers d'exemples, pour n'en citer qu'un, prenons celui de l'éducation au goût dans les écoles, leur volonté manifeste de prendre « des parts de marché » et de conquérir de futurs clients.

Ces mutations participent pleinement à la diversification de la société qui se traduit par la moindre homogénéité des systèmes normatifs et une plus grande hétérogénéité en ce qui concerne les valeurs et la culture à transmettre.

- Face à cela, la famille est elle aussi fortement impactée. Alors qu'elle est devenue plus perméable à l'extérieur (regard des institutions comme l'école, droit des enfants et donc droit de regard de la justice...), elle est en même temps dans ce que l'on pourrait appeler une privatisation. J'entends par là le fait que les parents entendent prendre eux-mêmes les décisions qui concernent leurs enfants, et ne pas laisser ce soin ni à l'école, ni à aucune institution surplombante (qui d'ailleurs ne l'est plus), comme l'Eglise.

Au regard de ce constat et comme le souligne C. Lévi-Strauss, on assiste au passage d'une socialisation « verticale » (d'adultes à enfants) à une socialisation de plus en plus « horizontale » (les jeunes expérimentant entre eux les valeurs auxquelles ils choisissent d'adhérer) ; c'est une évolution qui, si elle n'élimine pas les adultes, pose la question de leur place. D'autant plus que, s'il faut suivre Louis Roussel, nous ne sommes plus dans une société d'institutions (dans laquelle les institutions comme la famille, l'Eglise, le Parti, etc. disent la norme, contrôlent et régulent les comportements), mais dans une « société de pactes » (on passe contrat, on s'accorde, et les normes, loin d'être imposées par une institution surplombante, sont d'autant plus négociées qu'elles sont diverses et mouvantes).

Pendant longtemps, on peut dire que l'éducation a été une responsabilité partagée, mais elle l'était de fait, sans que ce soit un thème de discussion ou de colloque. Aujourd'hui, si cette idée est énoncée, proclamée, si un tel mot d'ordre « éducation responsabilité partagée » est affirmé, *c'est vraisemblablement parce que cela ne va plus du tout de soi*. Les évolutions dont je viens de parler rendent à la fois l'éducation problématique pour tous (ce qui peut conduire à renvoyer les difficultés et les responsabilités sur les autres) et rendent difficile,

improbable, et en tout cas pas si « naturel » que cela le partage.

Propos de combat, avant d'être éventuellement un propos de consensus

L'idée de l'éducation responsabilité partagée est une **revendication** source d'un très grand débat. L'éducation est disputée avant d'être partagée. À travers ce « mot d'ordre » s'exprime une revendication, mais de qui contre qui ?

Contre l'école de la part :

- Des élus locaux et des associations, « l'éducation n'est pas le monopole de l'école ». Il y a de la part de ces « acteurs » revendication d'une place et d'un rôle pour les acteurs locaux, d'une participation à la conception de l'éducation, voire revendication d'une « part de marché ».
- Des entreprises, justement parce qu'en raison de ses enjeux aujourd'hui l'éducation est devenue un marché. Pendant longtemps, les entreprises ont cherché, par l'intermédiaire de leurs représentants professionnels, à peser sur le système éducatif, souhaitant que celui-ci veille à l'« adaptation » des formations au marché du travail. Depuis quelques années, leurs ambitions sont plus amples, puisqu'elles entendent parfois former elles-mêmes, (faire l'école dans un pays comme les États-Unis), exercer un contrôle sur l'attribution des diplômes.
- Des parents : « l'école doit mieux instruire (mieux faire réussir) nos enfants, et elle doit aussi les éduquer en leur apprenant les règles de la vie en société.

Partagée, cela signifie aussi, - et paradoxalement après ce que je viens de dire - « c'est pas moi » : en cas d'échec, l'école incrimine volontiers les parents (qui seraient « démissionnaires »), les parents incriminent volontiers l'école qui n'instruirait pas correctement les enfants et ne leur apprendrait plus les règles de la vie en société.

De quoi les acteurs peuvent-ils se prévaloir, quand ils revendiquent un partage des responsabilités en matière éducative ? D'une part de ce qu'ils sont : citoyens, professionnels, porteurs d'une légitimité (institutionnelle, élective, de représentation), créateurs de richesse, ou enfin parents. D'autre part, de ressources et de compétences.

Que signifie « responsabilité » dans l'idée de responsabilité partagée ? Ce terme peut recouvrir diverses significations : avoir son mot à dire, droit et devoir de concevoir / organiser / conduire l'éducation, avoir à en répondre, allier ce qui est commun à tous (si c'est envisageable et possible) et ce qui est propre à chacun des acteurs. Et cela conduit aussi à se demander avec qui on est prêt à partager les responsabilités éducatives. Ce qui impose aussi de se demander avec qui on n'est pas prêt - et pour quelles

raisons publiquement affichables - à les partager ?

Ne pas être seul

Enfin, dire que malgré tout « l'éducation est une responsabilité partagée », c'est aussi affirmer l'intérêt qu'il y a à ne pas être seul à affronter les tâches éducatives qui apparaissent à tous de plus en plus complexes ; c'est tenir un propos qui relève à la fois, et de manière variable selon les acteurs et les moments,

de la revendication, de la défausse et de l'appel à l'aide.

Mais dire que l'éducation est une responsabilité partagée, c'est, qu'on le veuille ou non, proclamer, contre certaines tendances déjà présentes, que l'éducation reste, de façon majeure, une affaire publique. Il y a lieu de se ressaisir, ensemble, de la question de l'éducation, s'il y a encore, au niveau local comme au niveau national, un projet de - comme on dit - « faire société ».

Refaire l'école :

« L'éducation relève-t-elle d'une compétence partagée ? »

Yves FOURNEL, Adjoint au Maire de Lyon, délégué à l'éducation, à la petite enfance et à la place de l'enfant dans la ville de Lyon, Président du Réseau Français des Villes Éducatrices.

En préambule, il faut souligner que depuis quatre ans, cette question est au cœur de l'Appel de Bobigny qui a regroupé parents, enseignants, associations complémentaires de l'école et de l'éducation populaire, élus et professionnels des collectivités territoriales, pour une mobilisation sans précédent autour de l'éducation et la formation de la petite enfance et tout au long de la vie.

Depuis près de quinze ans, les Projets éducatifs locaux (PEL), ou Projets éducatifs de territoires, mis en place dans de nombreuses communes, adhérentes pour la plupart au Réseau Français des Villes Éducatrices, sont la preuve tangible et formalisée que l'éducation ne relève pas d'une compétence unique et unilatérale, mais bien d'une compétence partagée ou, mieux encore, de compétences partagées.

L'éducation doit porter sur tous les temps et tous les espaces de vie de l'enfant. Elle doit prendre en compte l'enfant et le jeune, au-delà de leur statut d'élève, et les liens avec sa famille en intégrant leurs diversités sociales et culturelles.

Les PEL portent des valeurs partagées et des ambitions collectives : la lutte contre les inégalités, l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, aux loisirs, l'accès à la citoyenneté... et prévoient la mobilisation des énergies et des compétences, la mutualisation des ressources humaines et matérielles autour de ces objectifs.

Le rapport de la concertation nationale pour la refondation de l'école reconnaît l'utilité des PEL. C'est la première fois

qu'ils vont être inscrits officiellement dans la loi, que le rôle des collectivités est reconnu. La porte est entrouverte, à nous d'en saisir tous les possibles pour développer concrètement notre conception globale de l'éducation avec et bien au-delà de l'école.

L'éducation relève des compétences multiples des acteurs présents sur tous les territoires : associations d'éducation populaire, équipes pédagogiques, collectivités, parents et jeunes eux-mêmes.

Il est nécessaire qu'existe une réelle reconnaissance de ces acteurs, chacun dans son rôle, avec ses compétences et responsabilités propres mais aussi ses limites, d'où la nécessité de changement de représentations et de postures mutuelles.

Cela suppose un engagement, une véritable coopération éducative et un travail en équipe des coéducateurs sur les différents temps de l'enfant, dans le respect des responsabilités de chacun, des missions, statuts et obligations de services des différents professionnels.

Compétences partagées également entre les collectivités : le Projet éducatif local (porté par les communes ou les intercommunalités, qui sont aujourd'hui nombreuses à être dotées de compétences enfance et éducation) doit être articulé avec les projets éducatifs des départements et des régions. Les pratiques et expériences doivent être partagées dans une recherche d'équité entre les territoires (urbain/rural ; agglomération/commune).

Nous savons également que les rythmes scolaires vont être modifiés : cette réforme est bien entendu une réforme des rythmes de l'enfant, sur tous les temps. Elle oblige à réfléchir ensemble l'articulation et les contenus de ces temps et de toutes les actions éducatives scolaires, périscolaires et extrascolaires. C'est un levier et une chance pour s'inscrire d'emblée dans un projet éducatif global de territoire. La mise en œuvre de nouveaux rythmes ne peut aller sans la démarche de Projet éducatif local.

Nous avons aujourd'hui l'ambition d'inciter et soutenir les autres communes ou intercommunalités à mettre en place de véritables projets éducatifs de territoires, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, les Francas, l'Association Nationale des Directeurs Éducation des Villes (Andev) et tous ceux qui voudraient s'associer.

Pour ce faire, nous devons entrer plus précisément dans le chantier de la « gouvernance » et du fonctionnement des PEL autour des notions de contractualisation du projet éducatif, de contractualisation pérenne, de pratiques partagées de diagnostic et de bilan, de reconnaissance du rôle de la commune ou de l'intercommunalité.

Les mois qui viennent vont nous demander partout un travail de réflexion et de construction commun. Aussi, nous mettons actuellement en place des assises locales de l'éducation, dans 6 régions de France. Elles se tiendront au printemps 2013 et permettront l'accompagnement et le développement des Projets éducatifs de territoires.

Se découvrir par la pratique d'activités

C'est découvrir que, même si on a très peur et qu'on est certain d'être nul, il est possible de s'engager dans des activités de création esthétique, artistique, corporelle, parce que les autres sont porteurs et que les animateurs sont là pour aider à oser.

C'est découvrir qu'on est capable de grimper en haut de cette falaise sans se faire tirer outre mesure par la corde, capable d'arriver en bas de cette piste de ski sans tomber, d'arriver en bas de ce rapide en restant dans le bateau. Découvrir que l'on a des possibilités physiques, s'autoriser à dire le plaisir de ce moment de lutte avec les éléments, avec sa peur, avec soi. Et être capable d'assumer devant les autres d'être ce que l'on a pu être, brillant ou approximatif, peureux ou fanfaron... comme eux.

Cela suppose que les activités soient conçues et réfléchies comme étant des supports au projet pédagogique du séjour, comme des moyens de le mettre en œuvre et non pas comme une fin en soi. En même temps, le rythme de vie et l'organisation des journées ne doivent pas être construits sur une programmation figée et imposée, à l'image de l'organisation scolaire actuelle. Vive l'adaptation permanente !

DOCUMENT 4

Les jeux dangereux

L'approche du Professeur Michel

Les jeux dangereux... parlons en !

Prise de conscience et fin de la langue de bois ? On l'espère. Toujours est-il qu'on ose enfin aborder un sujet longtemps resté tabou, à savoir les conduites à risques et plus particulièrement les jeux dits dangereux touchant les jeunes, de plus en plus tôt, de plus en plus souvent et de plus en plus violemment. Ces jeux à caractère de violence et d'agression visent à atteindre l'extrême.

Le constat dressé par le Professeur Grégory MICHEL et par la Présidente de l'APEAS, Françoise COCHET, s'il fait froid dans le dos, doit amener toute personne en charge d'un enfant quel que soit son statut à réagir, pour endiguer la montée de ce fléau, tant dans les cours d'école, dans les centres de jeunesse qu'à la maison. C'est grâce à des personnes confrontées à la cruelle réalité, comme Grégory MICHEL et Françoise COCHET, qu'on évoque ces pratiques, qui, apparentées à des jeux d'enfants sont en fait des conduites aux conséquences dramatiques.

Les évoquer, c'est bien, mais informer, sensibiliser, déculpabiliser et responsabiliser, c'est l'unique moyen de les prévenir.

Elisabeth BERNARD



3 types de jeux

- 1- Les jeux visant la non oxygénation (strangulation, apnée...) dans le but d'éprouver des sensations fortes allant jusqu'à l'évanouissement.
- 2- les jeux de défi : « Cap' ou pas cap' ? » (traverser devant un train, ingérer une dose massive d'alcool...) Ces mises en danger sont le fait d'adolescents à la recherche d'un exploit pour susciter l'admiration du groupe ou pour y être intégré.
- 3- les jeux d'agression : C'est l'utilisation d'une violence gratuite à l'encontre d'un enfant choisi comme victime (actes à caractère sadique) ou à l'endroit d'un jeune « volontaire » pour prouver sa résistance à la souffrance (on parlera alors de tendances masochistes).

2 comportements

- 1- Jeux intentionnels : le jeune en connaît plus ou moins les risques sans en évaluer nécessairement les conséquences.
- 2- jeux non intentionnels : le jeu s'exerce sur un inconnu, pris au hasard ; il s'agit là d'une agression dont le jeune est la victime. Éprouver des sensations à la limite de l'ex-

trême ou prendre du plaisir à faire et voir souffrir sont les objectifs.

Le face à face dans le jeu collectif

Selon le Pr MICHEL, les cas recensés d'enfants victimes de jeux dangereux concernent prioritairement des garçons aimant le risque. Il y a toujours deux éléments en présence :

- 1- le meneur : le plus souvent un jeune qui rencontre des difficultés dans divers domaines (sociétal, affectif, scolaire, familial...) - son mode de fonctionnement diffère alors de celui des autres - ou un jeune dont le désir de séduction lui fait banaliser ou sous-estimer la gravité de ses actes.
- 2- la victime : Le jeune « choisi » est une « proie facile » qui devient le souffre-douleur exacerbant la satisfaction du meneur. Il est souvent considéré comme différent (premier de la classe, problèmes physiques, extrême timidité...).

But recherché selon l'âge

- 1- petite enfance et maternelle : Le tout petit enfant, s'il appréhende les

dangers par des expériences (brûlures, doigts écrasés...), en ignore encore la gravité. Il a, par ailleurs, une totale méconnaissance du concept de la mort. C'est un mot vide de sens. La mort est une étape du jeu ; quand celui-ci s'arrête, c'est le retour à la vie. Si le jeu vire au drame, il ne comprend pas.

2- préadolescence : les jeux d'agression conservent un caractère ludique. Le jeune n'est nullement conscient des dangers possibles. Il joue, c'est tout (jeux de guerre, bataille...).

3- adolescence : période critique : les jeux visent à se distinguer, à montrer sa puissance ou à tester ses connaissances. Tous les dangers et leurs conséquences sont bien présents.

4- post-adolescence : Le jeune accorde une très grande importance au regard des autres. Le but du jeu est d'aller plus loin que l'autre ou au moins l'égaliser. En cas d'échec, le jeune peut alors sombrer dans une extrême souffrance morale le conduisant à un acte fatal.

Pour pallier les éventuels drames, le Pr MICHEL donne une solution : LA PREVENTION

Transmettre, Informer

Tout adulte responsable d'un enfant (parents, éducateurs, enseignants)

. RESPONSABILISER les enfants témoins de ces pratiques dangereuses

. ETABLIR DES PROGRAMMES MOBILISATEURS permettant le repérage des enfants à risques

. BASER ces programmes sur la gestion des émotions (repérer, identifier, canaliser)

Elisabeth BERNARD

Jeu du foulard, jeu mortel

Du drame personnel au combat

C'est un témoignage digne et poignant que Mme Françoise COCHET, Présidente de l'APEAS (Association de Parents d'Enfants Accidents par Strangulation) apporte, et ce témoignage, c'est le sien, c'est celui d'une mère qui a vécu la tragédie à cause d'un stupide « jeu du foulard » qui a entraîné la mort de son fils de 14 ans et demi. Depuis cet accident, et parce que ça n'arrive pas qu'aux autres, F. COCHET mène un véritable combat pour alerter le grand public quant à ces pratiques dangereuses, pratiques vieilles de plus de 30 ans mais qui ne seront enfin dévoilées, quoique timidement, qu'à la fin des années 90.

L'APEAS, fondée en 2002 s'est fixée comme principal objectif d'expliquer aux parents ce que sont ces jeux dangereux par strangulation, jeux que les jeunes considèrent, à tort, comme des expériences et qui, du fait de la recherche de la syncope peuvent avoir des conséquences graves, comme l'épilepsie. Tout comme le Pr MICHEL, F. COCHET insiste sur la nécessité d'informer les parents, les aider à repérer les signes d'alerte et de responsabiliser l'enfant. C'est donc avec cet objectif-là qu'œuvrent les membres de l'APEAS.

Information et aide au repérage

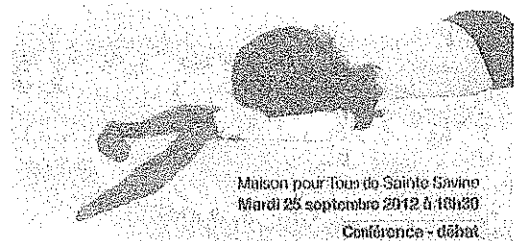
- L'existence et le rôle de l'APEAS sont mentionnés lors de colloques, de conférences...

- Les signes d'alertes sont recensés : maux de tête, douleurs auriculaires, pétéchies, baisse brutale de l'acuité visuelle, traces au niveau du cou et du sternum, malaises, troubles de la mémoire, manque de concentration...

☆
MGEN

Les jeux dangereux des enfants

... parlons-en !



Maison pour Tous de Sainte Savine
Mardi 25 septembre 2012 à 18h30
Conférence - débat

- Dialoguer avec son enfant peut s'avérer utile pour éviter le risque de la première expérience, la récurrence ou la poursuite du « jeu » pouvant causer l'accident fatal.

Information et responsabilisation de l'enfant

Ce qu'il prend pour une expérience plus ou moins amusante peut avoir des conséquences plus ou moins dramatiques ; ses organes vitaux (cœur, poumons, cerveau...) peuvent être touchés de façon irrémédiable.

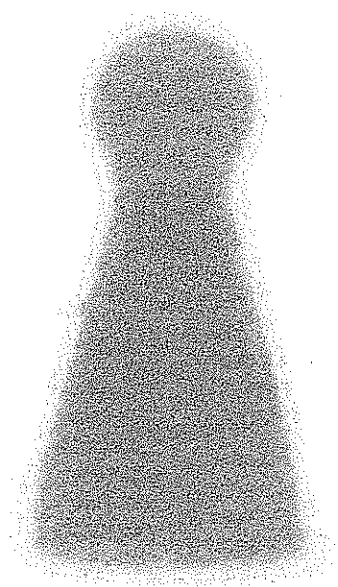
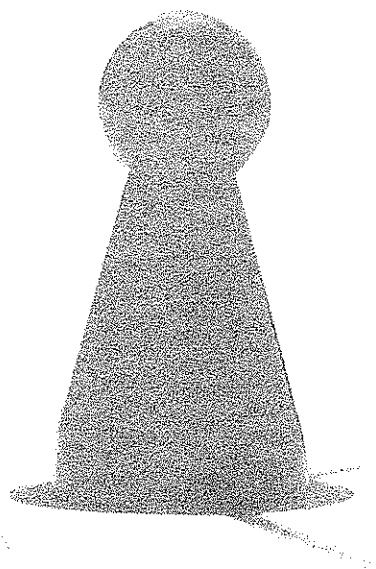
C'est dans ce désir d'information que l'APEAS met au service des parents et des enfants des fiches explicatives et ludiques pour que tous les « acteurs » agissent et réagissent en connaissance de cause.

« Le monde est dangereux à vivre [...], A.EINSTEIN », certes, mais c'est à chacun de nous, qu'incombe la responsabilité d'en repérer les dangers pour en préserver nos enfants.

La vie d'un enfant n'a pas de prix si ce n'est celui de l'amour qu'on lui porte.

Elisabeth BERNARD

TOUS LES ATOUTS SONT DANS LE JEU



Pas de société sans jeu
et pas de jeu qui ne fasse
société. Créateur de lien
social, le jeu de société
est aussi synonyme
de divertissement
et de détente.
Il contribue, de plus,
à l'éducation
et à la santé.

➤ Qu'ils soient basés sur les connaissances, la stratégie, la déduction ou encore la coopération, les jeux de société attirent, réunissent, amusent, passionnent. Leur variété est incalculable et leurs vertus immenses.

Un rôle social et citoyen

Si l'on joue, c'est avant tout pour le plaisir. Plaisir personnel, mais aussi, comme le souligne Serge Laget, conseiller pédagogique à l'Éducation nationale et créateur de jeux, « *plaisir à partager, en famille, entre amis. Il peut aussi faciliter le contact entre personnes qui ne se connaissent pas* ». Plus largement, le jeu participe à la socialisation. « *Par le jeu, l'enfant apprend à respecter des règles, qui sont celles de la vie en société* »,

précise Luce Dupraz, agrégée d'histoire, chargée pour l'association des ludothèques françaises (ALF) de l'étude sur la place de ces dernières dans le soutien à la parentalité. D'autre part, il permet à la personne âgée d'entretenir ou de restaurer les liens. « *Le bridge, par exemple, se joue avec un partenaire et crée de vrais moments d'échange. En ce sens, il est un allié contre la solitude* », souligne Agnès Fabre, responsable communication à la Fédération française de bridge. Pratiqué dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, « *le jeu rapproche, rend attentif à l'autre, crée de l'entraide ainsi que de l'émulation* », rapporte Claire Meynard, animatrice à l'Institut

Jules Bouquet de Rognes (13). Les jeux de société faisant en outre appel à de nombreuses capacités mentales et physiques, « *les pensionnaires retrouvent une certaine jeunesse !* », ajoute-t-elle. Des études⁽¹⁾ suggèrent même que leur pratique régulière pourrait retarder l'apparition de la maladie d'Alzheimer.

Apprendre et s'amuser

Le jeu tient par ailleurs une place de choix dans les apprentissages. Le plan pour les sciences et les technologies à l'École, lancé par le ministère de l'Éducation nationale en 2011, préconise ainsi son usage. La circulaire n°2011-038 du 4 mars 2011 mentionne que « *les jeux traditionnels comme les échecs, les jeux à règles comme les jeux de cartes permettent de développer la motivation et la concentration des élèves, d'encourager leur esprit d'autonomie et d'initiative...* ». « *Le bridge est une façon amusante de*

RENDEZ-VOUS...

... du 19 au 25 novembre, pour la prochaine semaine du Jeu de société en ludothèques. Les ludothécaires y présenteront leurs nouveautés et coups de cœur. « *L'occasion de tester et découvrir des jeux avant Noël* », commente Sophie Castelneau. Née en 2004, cette manifestation est coordonnée par l'ALF, soutenue par l'Unicef, les ministères des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, de la Culture et de la Communication et l'association des maires de France. Elle coïncide chaque année avec l'anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

www.alf-ludotheques.org

¶ Traversant les époques,
le jeu continue d'aider,
de réunir, de faire grandir,
d'aider à apprendre,
d'amuser, de passionner. ¶

faire des mathématiques », commente

Agnès Fabre⁽²⁾. Le

jeu contribue encore

à réconcilier certains

élèves avec une dis-

cipline, à leur faire

renouer des relations

positives avec l'enseignement. Tou-

tefois, Sophie Castelneau, chargée de

mission pour l'ALF, le rappelle : « *Si le*

jeu permet à l'enfant d'apprendre, de

grandir, de s'épanouir, c'est avant tout

un loisir et son premier objectif doit

rester le plaisir. »

Du loisir à la compétition

Un loisir qui, en créant un cadre

d'échange différent des actes de la

vie quotidienne, favorise également

la relation parents-enfants. « *Grâce*

au jeu, les parents peuvent dévoiler

une faculté comme la créativité et

les enfants poser un autre regard sur

leurs parents. Par son

intermédiaire, se déploie

l'art d'être parents ! »,

déclare Luce Dupraz.

Un loisir qui devient par-

fois une véritable activité

de compétition. D'ailleurs,

l'Association internationale des

sports de l'esprit (Imse) s'attac-

à faire reconnaître les jeux de l'é-

chec (bridge, échecs, dames, go) co-

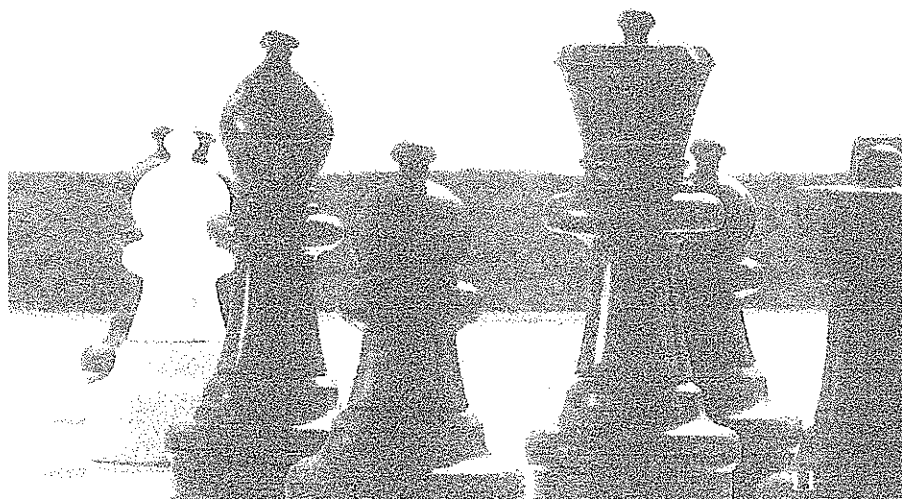
me un sport à part entière. Pour

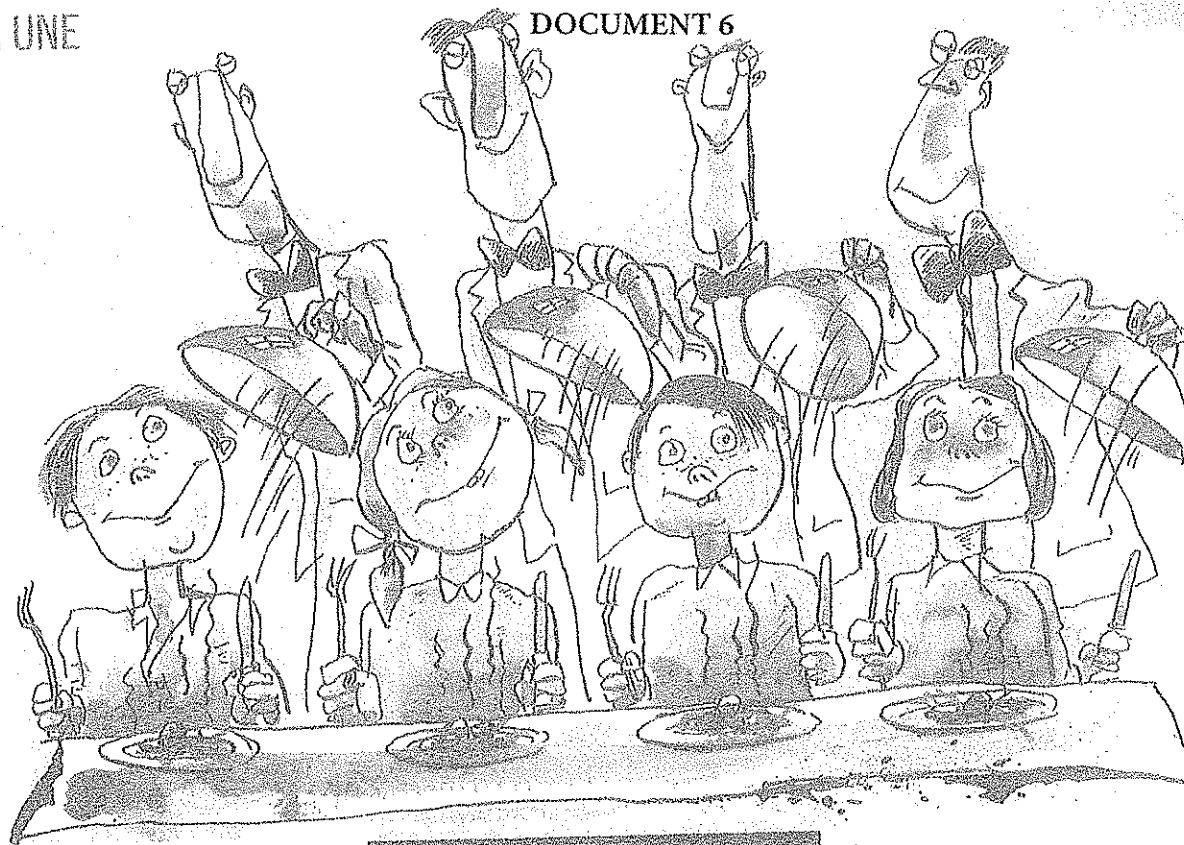
président, José Damiani, « *en*

d'avoir une organisation semb-

le un nombre élevé de pratiquants

classements, les sports de l'é-





CANTINE : DÉCROCHEZ VOTRE ÉTOILE !

Bien manger, ça s'apprend. Pour relever la barre et tenter de faire entrer la notion de qualité des repas dans les têtes blondes, certains directeurs de cantines ou de restauration ont pris les choses en main. Au menu : qualité, découverte gustative, diversité et durabilité. La réussite est à la portée de tous.

Depuis 2010, la qualité dans les assiettes des cantines scolaires est un sujet de préoccupation national qui se traduit par un nouveau cadre légal, marquant un véritable virage dans l'appréhension de la question de la restauration scolaire. À vrai dire, il y a du travail : sur les quelque six millions d'élèves qui fréquentent la cantine, la moitié déclare avoir encore faim en sortant de table (1). En 1999, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire alimentation) faisait état d'un « déséquilibre nutritionnel des repas servis par les cantines ». Une enquête plus récente datant d'octobre 2010 souligne que « l'équilibre alimentaire n'est pas une priorité dans 35 % des collèges et lycées, et la qualité

nutritionnelle de certains plats principaux laisse encore à désirer ». Pour autant, les élus et directeurs de cantines ont pris les choses en main depuis plusieurs années déjà, en multipliant les initiatives pour offrir aux élèves des plats roboratifs, variés, qui les sortent de leurs habitudes pour leur faire explorer l'immense richesse des cuisines française et étrangère. Qualité, découvertes gustatives, diversité et durabilité sont les maîtres mots de ces initiatives. Tout l'art de ces directeurs de restauration collective est de trouver le point d'équilibre entre les règles à suivre et le fait d'avoir à créer un moment de convivialité à l'heure du déjeuner.

UNE CUISINE « MAISON »

Premier écueil à éviter : la répétitivité. C'est la plus grande crainte des collectivités qui estiment qu'en suivant les recommandations du GEMRCN (2), elles risquent d'être confrontées à une « réduction de gamme, de répétitivité sur certains produits ». Au Siresco, EPCI qui regroupe quatorze communes franciliennes, le choix a été fait de travailler les menus sur

« Les collectivités ont acheté pour 92 millions d'euros de produits bio en 2009, contre 44 millions en 2008 »

un rythme de quarante repas au lieu des vingt préconisés. « Cela signifie qu'un même plat ne reviendra que trois à quatre fois dans l'année » explique son DGS, Jean-Charles Dionisi « et entre deux passages, nous continuons de faire évoluer la fiche cuisine d'un plat ». Il faut aussi intégrer régulièrement de nouvelles recettes, et le choix est souvent limité par les quantités à préparer, mais aussi en prenant en compte la liaison froide. « Par exemple, nous ne pouvons pas proposer des viandes du type foie de veau, on sait que ce ne sera pas bon, détaille le DGS. Et certains produits qui paraissent faciles à réaliser demandent un grand travail en amont avant de pouvoir le servir ». Cela a été notamment le cas pour le riz au lait : presque un an de travail sur la recette a été nécessaire avant de l'intégrer à la carte. « Dans ces proportions, soit plus de 38 000 repas, il faut avancer pas à pas. Nous avons d'abord proposé ce dessert aux personnes âgées qui sont 1 600 à avoir recours à nos services. Les retours étant bons, le riz au lait a été servi un mercredi en centre de loisirs, 8 000 repas. Ensuite seulement, nous avons validé son intégration à l'échelle globale. » Un travail de longue haleine pour un seul plat, mais qui contribue à enrichir la carte des plats « fait maison ».

À Lons-le-Saunier, dans le Jura, les préoccupations du directeur de la restauration scolaire Didier Thévenet sont les mêmes : proposer des plats « maison », qui évoluent en même temps que les enfants découvrent le goût de nouveaux aliments. Lorsque des légumes nouveaux sont intégrés, « nous les cuisinons dans des plats plus accessibles, en gratin par exemple. Puis plus l'année scolaire avance, plus nous allons vers le produit brut pour qu'ils en saisissent le goût ». L'écueil à éviter alors est de ne pas retrouver des assiettes pleines en fin de repas... et des ventres vides. « Notre politique est de proposer systématiquement un plat consensuel à côté de celui qui est considéré comme difficile, précise Didier Thévenet. Par exemple, un steak purée sera toujours accompagné d'une entrée difficile, comme les betteraves râpées ». L'objectif ? Faire de tout repas un moment éducatif, pour que l'enfant explore de nouveaux goûts.

DU BIO AU PRIX DE L'ORDINAIRE

Autre grande tendance actuelle des collectivités : privilégier les produits biologiques et

les circuits courts. Sur ce plan, la ville de Lons-le-Saunier est exemplaire. En signant, en 2000, la Charte qualité d'Agores (ex-Association des directeurs de restauration municipale), elle marquait clairement son intention d'améliorer la pause déjeuner de ses usagers. Selon le directeur de la restauration scolaire, « cela a catalysé les envies ». La commune a d'abord commencé par faire faire son pain bio par un boulanger local qui se fournit en farine locale. La chambre d'agriculture les a aidés à trouver des produits laitiers, du bœuf, des produits de maraîchage dans les environs. Pour la composition des menus, la saisonnalité est devenue la règle, et « si le produit ne convient pas, on s'en passe » prévient Didier Thévenet. Cette technique a pour résultat qu'à peine 1 % de produits semi-élaborés sont nécessaires, et 20 % des produits sont bio et proviennent des environs. La commune de Mouans-Sartoux, dans les Alpes-Maritimes, est allée encore plus loin en créant une régie communale agricole et en embauchant directement un agriculteur, chargé d'alimenter les cantines en fruits et légumes. Cette technique permet d'obtenir des prix sensiblement équivalents au marché, tout en ayant des produits bio et en impliquant les enfants dans la culture des fruits et légumes, afin qu'ils les découvrent avant qu'ils ne soient cuisinés. En 2011, un tiers de la consommation était couvert par la régie, la ville espère atteindre les deux tiers cette année. Outre cette spécificité, Mouans-Sartoux offre des repas 100 % bio à ses enfants. Le bio dans les cantines, c'est un véritable boom : les collectivités ont acheté pour 92 millions d'euros de produits biologiques en 2009, contre 44 millions en 2008.

DES DÉFIS STIMULANTS

Pour se lancer sur la voie de l'amélioration, de la diversité et de la qualité, de plus en plus de collectivités choisissent de se rallier à la Charte qualité proposée par Agores (voir encadré) : véritable grille de lecture, elle permet de passer au crible ses habitudes. Dix engagements à suivre, qui sont autant de défis stimulants pour les directeurs. Autre bénéfice, souligne Élisabeth Tabari, administratrice d'Agores et déléguée de la région PACA, « cette charte entraîne aussi les élus, car le maire qui la signe s'engage à maintenir un niveau de qualité et de ce fait, le responsable de restauration a une garantie supplémentaire de voir ses demandes prises en compte beaucoup plus facilement, notamment au niveau de la formation ». C'est aussi un premier pas vers la norme Afnor, qui pose un cadre encore plus exigeant pour tendre vers la qualité. Et du côté du coût, tout est question de mise à »

La Charte nationale qualité d'Agores*, trois principes fondateurs

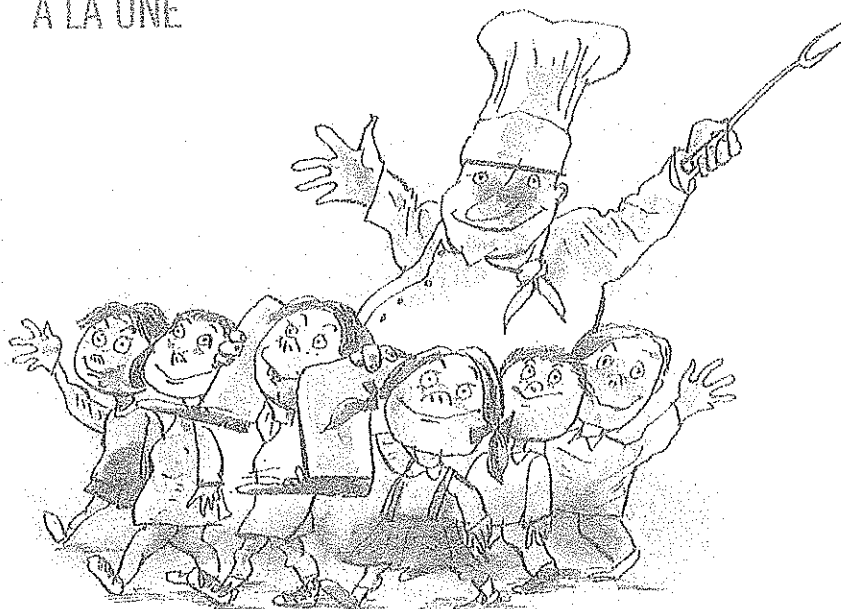
• Principe n° 1 : La cuisine de village
Adopter une démarche continue d'amélioration de la qualité, en combinant le respect des conditions d'hygiène, l'application des recommandations nutritionnelles, les qualités gustatives et la promotion du patrimoine culinaire local. Le tout dans une dynamique économique et durable.

• Principe n° 2 : Des restaurants collectifs, lieux de vie et d'éducation
Soigner l'acoustique des salles, la sécurité et la convivialité tout en développant une politique alimentaire de service public, dédiée à l'éducation au goût, à la santé et à la citoyenneté grâce à un projet éducatif.

• Principe n° 3 : Un service public à la disposition des usagers et de la collectivité
Respecter et appliquer les principes du service public pour une restauration territoriale moderne, de proximité et de qualité au service du plus grand nombre, y compris dans le cadre d'une délégation de service.

Un peu plus d'une quarantaine de collectivités ont signé la charte à ce jour, s'engageant ainsi à adopter une approche de qualité globale au service des usagers.

* Agores, ex ANDRM, Association nationale des directeurs de restauration collective.



*** plat des pratiques, à chaque collectivité sa formule. Au Siresco, un repas scolaire livré, intégrant le pain bio, coûte 3,08 euros dont 1,92 de denrées alimentaires, alors que la moyenne nationale est plutôt autour de 1,40 euro. « 56 % de notre budget global est consacré aux denrées alimentaires, commente Jean-Charles Dionisi, nous comptons approcher les 60 % ».

PARLER DE LA NOURRITURE AUTANT QUE LA PROPOSER

Dernier point, et non des moindres, pour que qualité et diversité soient ressenties par les élèves : améliorer l'accueil et le dialogue. Dans les cantines des écoles du Siresco, tout nouveau produit est présenté aux enfants. « Par exemple nous avons introduit le quinoa bio, relate son DGS. Nous avons commencé par faire un travail en amont auprès des adultes, pour qu'ensuite ils transmettent ces informations sur le produit aux enfants. En présentant l'aliment, on suscite chez lui l'envie de le découvrir. Les résultats de cette démarche se mesurent au faible niveau de déchets en fin de repas ». À Lons-le-Saunier, Isabelle Romand, responsable périscolaire, a instauré la lecture du menu avant chaque déjeuner : « Nous nous sommes aperçus que les enfants pouvaient le redire aux parents le soir, sans cela ils n'étaient capables que de dire qu'ils avaient mangé de la viande et des légumes, sans préciser quoi ». La commune s'est appuyée sur le Programme national nutrition santé pour améliorer l'accueil des enfants. Désormais, des tables de six couverts offrent une ambiance plus conviviale, et les animateurs prennent soin d'expliquer les plats, retransmettant au passage les informations nutritionnelles délivrées par la diététicienne de la collectivité. Ce dialogue, selon Isabelle Romand, change le rapport des enfants à la nourriture.

« Les dix engagements de la charte Agores sont autant de défis stimulants pour les directeurs »

Une autre clé de la découverte de nouveaux mets passe par les repas à thème, désormais organisés par de nombreuses cantines. À Lons-le-Saunier, le 22 juin dernier a été l'occasion de faire déguster aux élèves des plats africains : décoration, déguisement des animateurs accompagnaient le repas. Au Siresco, les « menus surprise » laissent une part de mystère afin de susciter la curiosité des enfants. Pour Jean-Charles Dionisi, « nous ne nous contentons pas de nourrir ces élèves, il y a une véritable dimension éducative, un projet. Dans la restauration collective, nous avons affaire à un public capté, qui plus est se trouvant en pleine phase d'éducation. Cela nous donne une responsabilité sur ce que nous servons ». Ce qui se traduit, dans les faits, par la conciliation du respect des normes en vigueur et de la créativité des cuisiniers. « Il est important qu'ils puissent apporter leur touche personnelle, qu'ils laissent libre cours à leur imagination : c'est ce qui permet d'obtenir une palette de goûts et de toucher les enfants. Sans cela, la cantine est forcément identifiée à la malbouffe. » Enfin, l'accompagnement des jeunes à l'heure du repas ne s'arrête pas au moment où ceux-là terminent leur dessert. À Lons-le-Saunier, les enfants sont invités à se brosser les dents avant de rejoindre la cour de récréation. Une dimension éducative, gustative, pousser les enfants à adopter les bons gestes et à découvrir d'autres mets que ceux préparés à la maison : les ouvrir au monde et à la vie en collectivité. ■

1. Selon une étude du ministère de l'Agriculture.
2. GEMRCN : Groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition.

À lire

- Sur www.lettreducadre.fr, rubrique « Au sommaire du dernier numéro » :
- Pour des cantines pas trop normées, *La Lettre du cadre territorial* n° 422, 15 mai 2011.
 - Un nouveau plaisir dans les assiettes, *La Lettre du cadre territorial* n° 410, 1^{er} novembre 2010.

Pour aller plus loin

- « Guide pratique pour une restauration collective bio », un ouvrage de la collection Dossiers d'Experts des éditions Territorial. Sommaire, commande ou téléchargement sur <http://bibliothec.territorial.fr>, rubrique « Dossiers d'Experts ».
- « Diriger un service de restauration municipale ou scolaire », un ouvrage de la collection Classeurs des éditions Territorial. Pour en savoir plus : <http://bibliothec.territorial.fr>, rubrique « Classeurs ».

1. Ouverture et déclaration d'un service de restauration collective

De façon générale, les accueils collectifs de mineurs sont concernés par la réglementation applicable aux établissements de restauration collective à caractère social.

Doivent être déclarés, auprès des services de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), les accueils qui organisent des repas collectifs :

- Cuisine sur place (repas du midi, ateliers cuisine organisés de manière régulière...);
- Livraison par un traiteur ou une cuisine centrale en liaison chaude ou froide ;
- Repas apportés par les parents, pris dans un cadre collectif.

Nb : si l'organisateur ne fournit que les goûters, il n'est pas concerné par l'obligation de déclaration.

Les lieux de stockage, de préparation, de conservation et de distribution des aliments font l'objet de contrôles de la DDCSPP.

11. Recommandations sur l'hygiène alimentaire

1. Le lavage des mains



2. Respect systématique de la chaîne du froid

Pour tous les produits alimentaires, la plus grande vigilance doit être portée sur le respect de la chaîne du froid.

3. Les produits alimentaires

Acheter de manière exclusive des œufs de poule emballés provenant de centres agréés (numéro de centre, date de conditionnement). Pour la traçabilité, conserver le code figurant sur les œufs ou la boîte.

Ne jamais acheter ou utiliser des œufs dont la coquille est fêlée ou qui présentent des traces de sang ou de fiente. La coquille doit toujours être propre et intacte.

Ne jamais nettoyer les œufs avant stockage (élimination de la barrière naturelle protectrice).

Conservé les œufs, de préférence au réfrigérateur, avec le principe de « premier entré, premier sorti » et ne sortir que la quantité d'œufs nécessaire à la préparation du repas (éviter les variations de température qui augmentent la porosité de la coquille).

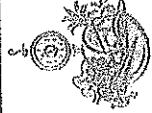
Recommandations :

- Bien cuire les préparations à base d'œuf
 - Les omelettes doivent être servies bien cuites, non baveuses
 - Privilégier la mayonnaise industrielle en tube qui se conserve mieux
 - Les préparations maison à base d'œufs crus (mayonnaise, mousse au chocolat, etc.) sont déconseillées.
- Elles doivent être réalisées le plus près possible du moment de la consommation et être conservées au froid, ainsi que les préparations destinées à y être incorporées (macédoine, etc.).
- Les œufs cuits durs sont transportés dans leur coquille pour un pique-nique.

 <u>Les viandes</u>	▪ Vérifier la fraîcheur des produits avant leur préparation : détection d'odeurs, de couleurs particulières, etc. En cas de doute, ne pas consommer l'aliment. ▪ Assurer une cuisson à cœur ; la viande hachée ne doit plus être rosée et être cuite à cœur. ▪ Nettoyer les ustensiles (utilisés pour les produits carnés) immédiatement après leur utilisation.
---	--

 <u>Les poissons</u>	▪ S'assurer que les produits sont bien autorisés à la consommation. ▪ Vérifier la fraîcheur des produits avant leur préparation ...
--	--

 <u>Les produits laitiers</u>	Les conserver de préférence au réfrigérateur, jusqu'à la date limite de consommation. Le lait UHT doit être conservé dans un endroit frais. Une fois les briques ouvertes, elles sont soit consommées soit jetées. <u>Briques de lait chauffées au bain-marie :</u> Cette pratique est autorisée. Il faut cependant jeter toute brique réchauffée et non consommée, même si elle n'a pas été enfamée. En effet, son emballage est dégradé par l'immersion prolongée dans l'eau chaude et ne garantit plus la parfaite conservation du lait.
--	---

 <u>Les produits surgelés ou congelés</u>	▪ Respect de la chaîne du froid, de l'achat à la préparation ou à la consommation du produit. ▪ Tout produit sorti du congélateur doit être conservé au frais dans les délais prévus sur l'étiquetage. ▪ Ne pas décongeler préalablement des produits à cuire congelés ▪ Tout produit déjà décongelé ne peut être recongelé
 <u>Les fruits et légumes</u>	▪ Laver systématiquement à l'eau potable (éventuellement avec l'ajout d'eau de Javel 0,6 cl / pour 10 litres d'eau). ▪ Eliminer les déchets le plus rapidement possible après épluchage (source de contamination). ▪ La consommation de champignons ou de baies récoltées dans le milieu sauvage est à proscrire ▪ Stocker les fruits et les légumes à l'écart.
 <u>Les produits secs et les conserves</u>	▪ Ne pas acheter les boîtes de conserve qui sont bombées, bosselées ou rouillées ou des produits dont les emballages sont dégradés. ▪ Stocker les produits à l'abri de l'humidité, des souillures, des poussières et des nuisibles. ▪ Avant d'ouvrir une boîte métallique ou un bocal, essuyer le dessus avec un papier à usage unique pour ne pas risquer de souiller le contenu. <u>-Toute boîte de conserve ouverte est :</u> Soit immédiatement utilisée ; Soit transférée dans un récipient de qualité hermétique, conservée au réfrigérateur et consommée dans les 24h. ; Soit jetée. Respecter le mode d'emploi prévu par le fabricant, certains produits doivent être rincés avant utilisation (acidité du jus de remplissage). ▪ Pas de consommation de conserves maison. ▪ Les confitures : ne proposer à chaque repas que des portions en lien avec la consommation effective ou des portions individuelles.

Quels accueils périscolaires pour demain ?

Dans la notion d'accueil il y a toujours rupture, séparation d'une part et rencontre d'autre part : le matin, l'enfant quitte son milieu familial, sa maison, ses parents et retrouve les autres enfants, le personnel. L'enfant vit ces séparations / retrouvailles tout au long de la journée (entre chaque activité, au moment du repas, au moment de l'accueil du matin et de l'accueil du soir).

Si ces deux éléments sont suffisamment pris en compte par le personnel, c'est à dire si les ruptures et les changements s'inscrivent dans une continuité (existence de repères spatio-temporels, aménagement des espaces et des temps de transition) et une sécurité affective, alors ils deviennent des éléments pour grandir.

Les accueils périscolaires doivent être pensés comme des temps de transition, mais également comme des temps éducatifs, propices à l'épanouissement des enfants dans un cadre de loisirs. Plus qu'un lieu de garde, ils doivent être perçus par les enfants et les jeunes comme une porte ouverte sur la cité, un repère dans leur environnement, comme un lieu où ils savent pouvoir être accueillis, vivre à leur rythme, rencontrer des copains, pratiquer des activités, monter des projets, se reposer, etc...

■ Les spécificités des accueils périscolaires

Un lieu où l'on vient par plaisir, un lieu où l'on apprend à vivre ensemble

Durant l'année scolaire, l'enfant, le jeune, subissent des contraintes de tout ordre : rythme de vie inadéquat, rythme des acquisitions peu pris en compte, pas de liberté de choix dans les activités, etc...

Il est essentiel de permettre aux enfants et aux jeunes de vivre des ruptures entre les lieux et les espaces en leur fournissant des repères, des clés de décodage leur permettant de gérer efficacement ces changements.

Les accueils collectifs constituent un plus dans l'éducation, dans le développement de la personne, en particulier sur le plan social. Cependant, ils ne peuvent répondre à cet objectif que s'ils prennent en compte l'individu dans toutes ses dimensions, y compris sa singularité.

Complémentaires de l'école et de la famille, ils doivent être repérés comme des lieux spécifiques : complémentarité, cohérence ne signifient pas ressemblance.



Les accueils doivent apparaître avant tout comme un lieu de loisirs. L'enfant devra notamment y trouver :

- Le plaisir de pendre part à une activité,
- Le plaisir de participer aux projets et de prendre des responsabilités,
- Le plaisir de vivre.

L'équipe d'encadrement des accueils devra mettre en place un dispositif pédagogique pour que l'enfant ou le jeune, puisse bénéficier de loisirs éducatifs lui permettant d'évoluer vers une autonomie à sa mesure, selon ses choix et l'expression de ses envies.

Des conditions d'organisation spécifiques

Par rapport aux autres modes d'accueil collectif de mineurs (ALSH ou centre de vacances), les accueils périscolaires présentent des spécificités à prendre en compte dans le projet pédagogique :

- les arrivées et départs échelonnés des enfants,
- des temps d'accueil qui peuvent être très courts,
- des temps de transition avec l'école ou la famille, qui exigent une capacité d'attention importante de la part des animateurs,
- des temps sur lesquels les différences entre les besoins des enfants sont exacerbées.

Ces temps s'apparentent en partie aux temps d'accueil mis en oeuvre sur les ALSH du mercredi et des petites vacances (souvent entre 7h30 et 9h00, puis à partir de 17h00). Il apparaît donc nécessaire que les équipes y réfléchissent conjointement. Les territoires sur lesquels une partie importante de l'équipe est commune ont plus de facilité à faire évoluer les conditions d'accueil, et à former leurs équipes.

L'accueil du matin

La prise en charge de l'enfant à ce moment de la journée se situe à une période charnière, au rythme souvent bousculé, comprise entre le lever et le temps scolaire, qui est aussi le moment de la séparation d'avec ses parents.

Chaque enfant arrive avec des envies, des besoins et des capacités divers, auxquels il faudra pouvoir répondre. En ce qui concerne le sommeil : peut-on permettre à un enfant arrivant à 7h15 de se recoucher pour une petite dernière heure ? De même pour ce qui concerne l'alimentation : comment permet-on à un enfant qui n'a pas pris son petit déjeuner de combler ce besoin essentiel pour la suite de sa journée ? La séparation d'avec les parents peut engendrer un sentiment d'insécurité, en particulier pour les plus petits : que mettre en place pour permettre une séparation la plus douce possible ? Quel accompagnement de l'espace d'accueil à l'espace d'activité ?

L'accueil du soir

A ce stade de la journée, l'enfant peut avoir déjà participé à 8 heures d'accueil collectif. C'est la fin de la journée, les enfants sont fatigués et peu enclins à se concentrer. Les responsables de l'accueil rechercheront un équilibre entre la gestion collective du groupe, son contrôle et l'expression des besoins individuels des enfants.

Il s'agira avant tout d'éviter l'activisme (se méfier de l'idée que l'enfant doit être à tout prix occupé), de privilégier la détente et le repos, d'adapter les activités aux possibilités de concentration moindres de l'enfant, à sa fatigue, de proposer toujours des approches ludiques qui favorisent la détente et le plaisir.

Le goûter est une coupure entre la fin des activités imposées et le temps de loisirs.

Dans le projet pédagogique, la question des devoirs doit être abordée, si d'autres possibilités ne sont pas offertes aux enfants sur le territoire. Il s'agit avant tout de permettre aux enfants qui souhaitent faire ce travail de le faire dans de bonnes conditions, notamment les lundis et jeudis soirs (un temps de devoirs peut être prévu, si les parents le souhaitent, avant de passer à des ateliers plus récréatifs, ou encore un espace calme peut être aménagé).

La pause méridienne

Le temps du repas en milieu scolaire est un temps particulier dans la vie de l'enfant. Deux heures qui représentent une coupure dans le rythme du travail scolaire. Durant cette coupure que l'on appelle habituellement "l'interclasse", il n'y a pas que le déjeuner lui-même qui est important : tout ce qui se passe avant ou après sera déterminant pour le repas, mais aussi pour la suite de la journée scolaire.

Le milieu d'une journée est synonyme de fatigabilité et de vulnérabilité pour l'enfant. Il correspond à un creux d'énergie. Ce temps doit offrir de bonnes conditions de calme et de convivialité pour remplir son rôle réparateur. Le fait de mal vivre ce moment (en raison du bruit, du chahut des camarades, ...) a souvent, pour les enfants, des répercussions sur l'ensemble de la journée d'école.

Ce moment de la journée est aussi pour les enfants un temps de vie sociale où ils ont ensemble des relations et côtoient des adultes. Ce temps de vie collective participe à la formation du futur citoyen, respectueux de l'autre dans ses différences sociales et culturelles. Les temps d'animation ne doivent pas seulement constituer des moyens de "gérer" l'attente.

C'est donc un temps qui a un réel rôle éducatif, et qui doit être intégré comme tel dans le projet pédagogique. Son organisation doit être réfléchie de manière à offrir une dimension du repas différente du vécu habituel.

Les collectivités volontaires peuvent se référer à la norme AFNOR NF X 50-220 sur la "restauration scolaire". Cette certification garantit une qualité de service public pour les familles et élèves, et permet aux responsables de disposer de repères pour mieux maîtriser le service : aménagement des locaux, accueil des enfants, éveil alimentaire et éducation nutritionnelle, personnel des restaurants scolaires, organisation de la vie collective, transparence du partenariat, activités de la pause méridienne avant et après le repas.

Encadrement

Que ce soit sur le temps du repas, ou sur les temps d'animation, le terme de "surveillant" doit disparaître. Le rôle de l'adulte qui est en contact avec les enfants n'est plus seulement de surveiller, de "veiller sur" les enfants, mais d'avantage d'établir un climat éducatif. Animer c'est au sens étymologique du mot "donner une âme". C'est en ce sens que le rôle de l'animateur est central en ce qui concerne tout ce qui va se vivre durant le moment du repas.

Sur ce temps, plusieurs écoles sont souvent regroupées, ce qui multiplie le nombre d'enfants accueillis simultanément. Beaucoup d'organismes sont en difficulté pour respecter les taux d'encadrement et ne franchissent pas le pas de la déclaration en accueil périscolaire. Dans ce cas, il paraît indispensable de respecter un taux d'encadrement ne dépassant pas 1 encadrant pour 20 enfants.

Entrée et sortie du restaurant scolaire

Il est souhaitable que quelques minutes séparent la fin de la matinée de classe de l'entrée en salle de restauration. Ce temps doit permettre aux enfants de se laver les mains, de passer aux WC, de discuter,...

Des problèmes peuvent se poser pour accéder à la salle de restauration. Un adulte doit être présent pour éviter que ce moment soit un moment de tension, mais aussi pour accueillir les enfants, venir en aide à celui qui cherche une place, etc.

De même que l'entrée en salle de restauration soit pensée, il faut également songer à la sortie et faire en sorte que le dispositif retenu soit aussi souple que possible afin que le rythme de vie de chaque enfant soit effectivement respecté.

Temps du repas

Le repas lui-même doit être pensé comme un temps pédagogique. Le nombre d'encadrants doit être suffisant pour permettre d'être attentif à chaque enfant, de vérifier qu'il se nourrit convenablement et de façon équilibrée, de réguler l'ambiance afin que le repas se déroule dans le calme. Le mobilier, ainsi que les ustensiles de table doivent être adaptés à l'âge des enfants.

Dans la plupart des situations, un nombre important d'enfants déjeunent simultanément. Il n'est pas rare que le niveau sonore soit trop élevé sur ce temps de repas, qui est alors vécu par les enfants, comme par les encadrants, comme un temps de stress. Dans ce cas, il n'existe pas une solution, mais plutôt un ensemble de réponses qui seront à mettre en oeuvre en fonction des difficultés rencontrées : aménagement et insonorisation du restaurant scolaire, utilisation de mobilier, de couverts adaptés, encadrement des enfants, ... Il est conseillé que les adultes soient répartis dans la salle et présents à table avec les enfants.

Pour permettre aux enfants de profiter pleinement de leur temps de repas, il est souhaitable que ce dernier ait une durée comprise entre 40 minutes et une heure.

Aménagement de la salle de restauration

Il ne suffit pas d'améliorer ce qui se trouve dans l'assiette pour arriver aussitôt à un chaleureux climat de convivialité.

L'organisation de l'entrée de la salle à manger, des tables, la décoration des espaces réalisée par les adultes et les enfants, les espaces de desserte, sont autant d'éléments à prendre en compte pour le déroulement du repas.

Les dimensions de la salle doivent elles aussi être adaptées. L'exiguïté engendre le bruit, l'excitation, alors qu'une salle trop vaste ne permet pas à l'enfant de se repérer et engendre un sentiment d'insécurité. Dans l'idéal, il faudra prévoir un maximum de 30 à 35 enfants par salle, afin d'éviter de provoquer un "effet cocktail" (effet de seuil au-delà duquel le bruit augmente de manière brutale), et compter de 1,2 à 1,5 m² par enfant.

Lorsque le repas se déroule dans une salle unique, des espaces spécifiques pourront être aménagés, des cloisons mises en place, afin d'améliorer les conditions d'accueil.

Equilibre alimentaire

Les bonnes habitudes alimentaires ne se construisent pas seulement à la maison. Une modification des comportements alimentaires des jeunes relève des choix éducatifs communs et assumés de façon cohérente : l'équilibre alimentaire du repas, la découverte d'aliments et de plats, etc.

Organisation des activités de l'avant et de l'après repas

Le temps imparti à la mise en place des activités est souvent très court, et se situe entre deux temps "contraints" : le temps de restauration (contraintes horaires, comportementales, etc.) et le temps scolaire.

Les animateurs seront force de proposition dans l'organisation des activités mais il leur faudra prendre en compte la parole de l'enfant et s'adapter aux attentes et besoins exprimés par celui-ci. L'organisation qui demande aux enfants de s'inscrire à l'avance dans des activités, et de s'engager sur plusieurs "séances" est ainsi à éviter.



Questions clés

Faut-il organiser un ou deux services ? Quelles implications sur le rythme des enfants ? Quelles conséquences sur l'organisation des animations ?

Quelles attitudes éducatives attendre des adultes (animateur, personnel de restauration, personnel de service, ...) ?

Le rôle éducatif de chacun des adultes est-il bien reconnu (par les autres adultes comme par les enfants) ?

Pendant le temps de repas, les animateurs sont-ils à table avec les enfants ?

Le mobilier, et les couverts sont-ils adaptés à l'âge des enfants ?

Comment les enfants sont-ils accompagnés dans l'apprentissage des gestes quotidiens (découper, se servir, etc.)

Les temps de transition ne s'accompagnent-ils pas de trop d'attente ?

■ Des règles de vie

Pour que les enfants puissent trouver leur place durant les accueils périscolaires, il est important d'établir des règles de vie qui précisent les droits et les devoirs de chacun (enfants et adultes).

Le travail de l'équipe éducative consistera à proposer les éléments qui permettent à chacun de construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations aux personnes. Les règles de vie peuvent être définies avec les enfants, elles seront ensuite communiquées à l'ensemble des personnes qui participent à la vie du restaurant, de même qu'aux familles et aux élus.

■ Un lieu d'intégration pour les enfants en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 pose comme principe l'accueil des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire. Cette évolution législative a entraîné une augmentation croissante du nombre de ces enfants dans les écoles.

Leur accueil sur les temps périscolaires répond à un enjeu social évident. Cette intégration au sein d'un groupe d'enfants et d'adultes favorise leur socialisation. L'impossibilité d'accueillir ces enfants dans de bonnes conditions peut même parfois faire obstacle à leur scolarisation.

La communication avec les familles est un facteur déterminant de la réussite de leur intégration, que ce soit pour rassurer les familles, ou pour envisager, conjointement, les aménagements nécessaires (renforcement éventuel de l'équipe d'animation, aménagements matériels,...).

Enfin, l'intégration d'un enfant en situation de handicap doit faire l'objet d'un travail de concertation au sein de l'équipe, afin de définir les outils pédagogiques qui permettront à l'enfant d'être au maximum acteur de ce temps de loisir.



■ Un lieu dédié à l'accueil périscolaire

Tous ces éléments plaident pour que soit aménagé un lieu spécifique pour l'accueil périscolaire. Une vigilance doit être apportée à la qualité acoustique du bâtiment, à la qualité de l'air (ventilation, matériaux de construction, produits d'entretien...), à l'éclairage et à la luminosité. En annexe 5, un tableau présente des repères généraux concernant les surfaces et caractéristiques des différents espaces d'un accueil de loisirs.

D'autre part, il faut être vigilant à ce que le bâtiment ne soit pas localisé dans une zone polluée : pollution atmosphérique, pollution aux pollens (privilégier les plantes polénisées par les abeilles), pollution des sols (anciens sites industriels...), présence de champs électromagnétiques, etc.

L'accueil périscolaire pourra être organisé au sein même de l'école ou dans un bâtiment différent. A première vue, un espace dédié, hors des locaux scolaires est préférable. Toutefois, différents éléments sont à prendre en compte :

- le nombre d'enfants accueillis ne doit pas être trop important (dans le cas de regroupement des enfants de plusieurs écoles),
- la localisation du bâtiment devra permettre un trajet par mobilité douce (à pied, à vélo).

Dans le cas où cet accueil se déroule à l'école, il est recommandé d'aménager un espace spécifique qui ne soit pas une salle de classe.